

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE****ARRONDISSEMENT
DE BASTIA****CANTON DE BORG0**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Date de convocation :**28 mai 2026****Objet de la délibération :****PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL –
CONSTRUCTION CRECHE –
HALTE GARDERIE****Le Maire****COMMUNE DE BORG0****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****Séance du jeudi 04 juin 2026****DELIBERATION N°4 - 2026-06-04****L'an deux mille vingt six
et le 04 juin**à **dix-sept heure trente** le Conseil Municipal de la Commune de BORG0,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous
la présidence de Monsieur Le Maire **Jean DOMINICI****PRESENTS : 27**DOMINICI Jean, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, GARIBALDI Augustine,
SIMON Marie-Anne, PASQUALINI Alain, VINCIGUERRA Eugène, SANTINI
Gilda, ROMEYER-DHERBEY Maurice, PASQUALINI Andréa, PASQUINI
Joseph, VAN TORNHOUT Nathalie, OLIVA Joseph, TARDY Philippe,
CHIAPPALONE Maria, MILLIEX Didier, MILANI Paul, RUTALI Marie-Rose,
GUIDONI Stéphanie, EVANGELISTA Jean-Michel, POLI Anne, MATTEI
Thomas, LE BIGOT Caroline, CASIMIRI Frédéric, MUSCATELLI Jean-Camille,
CAMURATI Marie, BEVERAGGI Baptiste,**ABSENTS EXCUSES : 05**NATALI Pierre a donné procuration à POLI Anne, PASQUALINI Pierre Antoine a
donné pouvoir à LAMBERTI Ange, AMBROSI Chantal a donné pouvoir à LE
BIGOT Caroline, CHOIX Sabine a donné pouvoir à OLIVA Joseph, SAMPIERI
Alexandra a donné pouvoir à CHIAPPALONE Maria.**ABSENTS : 01**

GARULLI Alicia,

MME CAMURATI Marie a été nommée pour remplir les fonctions de
secrétaire ; ont voté :**Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
- CONSTRUCTION NOUVELLE
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL (CRECHE
ET HALTE GARDERIE)****Objet : FINANCES - Plan de financement prévisionnel pour la construction de la nouvelle structure multi-accueil (crèche et halte-garderie) de Borgo**

La Ville de Borgo, en concertation avec la CAF de la Haute-Corse, a pris la décision de construire une nouvelle crèche qui remplacera l'actuelle Halte-Garderie Le Petit Prince, dont les locaux ne sont plus en adéquation avec les standards actuels d'accueil de la Petite Enfance.

Un concours d'architecture a été lancé et a abouti le 27 février 2026 à la passation d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours, le groupement conjoint Stéphane Lucchini Architecte DPLG (mandataire) – BETEM PACA – VENATHEC – ARL LIEUX 10 – ANTEA France.

Cette future crèche permettra de créer 15 places supplémentaires et pourra accueillir 40 enfants (49 à terme, si nécessaire) contre 35 dans l'équipement actuel. La superficie intérieure sera de 960 m², le projet représente une emprise de 1.440,00 m² avec les aménagements extérieurs prévus. Elle sera implantée sur la parcelle AP 53, à côté du dépôt des services techniques.

L'Avant-Projet Définitif remis au mois de mai 2026 et réceptionné par la Ville de Borgo, permet aujourd'hui d'envisager un plan de financement prévisionnel pour les travaux de construction de la future crèche de Borgo.

L'APD validé par la Ville fait apparaître un montant portant la dépense subventionnable hors taxes à 3.903.672,63 €. Elle se décompose de la manière suivante :

Frais de courtage dossier	Néant
Coût des fondations spéciales VRD	600 542,00 €
Construction	2 567 091,46 €
Aménagement intérieur	76 250,00 €
Aménagement extérieur (am patio)	20 000,00 €
Matériel d'équipement	70 000,00 €
Matériel informatique	5 000,00 €
Logiciel gestion Crèche *	
Sécurité	10 000,00 €
Honoraires d'Architecte	368 900,00 €
Aléas Travaux 5%	185 889,17 €
Total DSHT	3 903 672,63 €

*Demande de financement à part

Après concertation avec les différents financeurs potentiels, un premier plan de financement prévisionnel peut être envisagé de la manière suivante :

Etat	450 000,00 €
Collectivité de Corse (CDC)	725 000,00 €
Caisse d'Allocation Familiales	672 500,00 €
EDF (certificats Eco énergie)	360 000,00 €
Fonds propre Ville Borgo	1 696 172,63 €
Emprunt bancaire	0,00 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Mairie de Borgo

Département de la Haute-Corse

Total HT**3 903 672,63 €**

Le calendrier prévisionnel du projet fait apparaître une date de démarrage des travaux en mars 2027, pour une livraison prévue en juillet 2028 et une ouverture au public en septembre 2028.

Ce plan de financement pourra être recadré en fonction de l'avancé des études et des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le lancement de l'opération de construction de la future crèche de Borgo, pour un montant estimé de 3.903.672,63 € hors taxes.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement de la manière suivante :

Etat (11,53%)	450 000,00 €
Collectivité de Corse - CDC (18,57%)	725 000,00 €
Caisse d'Allocation Familiales (17,23%)	672 500,00 €
EDF-certificats économie énergie (9,22%)	360 000,00 €
Fonds propre Ville Borgo (43,45%)	1 696 172,63 €
Emprunt bancaire	0,00 €
Total HT	3 903 672,63 €

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement prévisionnel.

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés